

**D. Déclaration en matière de stratégie Erasmus**

L'établissement s'engage à publier cette stratégie globale (les 3 parties) sur son site internet dans le mois suivant la signature de la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur par la Commission européenne.

Pouvez-vous décrire la stratégie internationale (UE et hors UE) de votre établissement. Dans votre description, expliquer a) comment vous choisissez vos partenaires, b) dans quelle(s) région(s) géographique(s) et c) les objectifs et les groupes cibles les plus importants de vos activités de mobilité (en ce qui concerne le personnel et les étudiants en premier, deuxième et troisième cycles y compris les cycles courts, que ce soit à des fins d'études ou de stage). Le cas échéant, expliquer comment votre établissement participe à l'élaboration de diplômes doubles / multiples / conjoints. (max. 5000 caractères)

Langue originale [FR]

La stratégie des RI de l'INP relayée par les politiques locales menées par ses écoles fondatrices, repose sur une triple ambition, faire des relations internationales de l'INP :

- Un "outil" pour augmenter le niveau scientifique et culturel de nos étudiants et enseignants, via les mobilités sortantes (académiques ou en relation avec la recherche) et les mobilités entrantes pour un enrichissement mutuel,
- Un moyen d'aide au développement afin de faire profiter les partenaires de nos avancées et renforcer une coopération de réciprocité,
- Un moyen de développement de notre établissement pour asseoir sa renommée, sa visibilité nationale et internationale.

Ainsi l'INP Toulouse essaie, non seulement de développer une politique de relations internationales géographiquement privilégiée mais aussi de saisir toutes les possibilités qui lui sont offertes et lui permettent d'atteindre un des objectifs cités ci-dessus.

A chaque fois que cela nous paraît possible et opportun, nous réalisons des accords nous permettant la délivrance de doubles diplômes (ingénieur + master, master + master, doctorats en cotutelle). Ces démarches de mise en place de doubles diplômes peuvent être dues soit à des initiatives individuelles soit institutionnelles ; dans les deux cas, elles s'appuient généralement sur des accords formels (MoU) plus anciens. Elles sont toujours validées par les différents conseils de l'INP Toulouse.

Le cas échéant, pouvez-vous décrire la stratégie de votre établissement pour l'organisation et la mise en œuvre de projets de coopération européenne et internationale dans l'enseignement et la formation en lien avec des projets mis en œuvre dans le cadre du Programme. (max. 2000 caractères)

Langue originale [FR]

Le développement de la coopération européenne et internationale de l'INP Toulouse s'appuie sur les axes stratégiques votés par son Conseil d'Administration :

- Etant obligatoire pour tous les élèves ingénieurs (au moins 3 mois), nous voulons développer une mobilité d'au moins 6 mois pour 50% d'entre eux,
- Développer la mobilité des personnels,
- Promouvoir l'établissement par la participation à des salons et des missions de recrutement ou de promotion,
- Développer des 'masters of sciences and technologies' bilingues (franco-anglais) ou totalement en anglais,
- Proposer des mises à niveau en anglais aux personnels (enseignants, personnels de scolarité...)

Annuellement, un compte rendu est présenté au Comité de Direction et au CA par le vice-président délégué aux relations internationales

Pouvez-vous expliquer l'impact escompté de votre participation au Programme sur la modernisation de votre établissement (et ceci pour chacune des 5 priorités de la stratégie de modernisation de l'enseignement supérieur\*) en ce qui concerne les objectifs de la politique que vous comptez réaliser. (max. 3000 caractères).

Langue originale [FR]

- 1 : Augmenter les niveaux de qualifications pour former les diplômés et les chercheurs :
- Complémentarité des formations,
  - Aides financières pour accompagner une mobilité significative pour une meilleure compétitivité sur le marché de l'emploi.
  - Développer les expériences académiques, scientifiques, culturelles et linguistiques
- 2 : Améliorer la qualité et la pertinence de l'enseignement supérieur :
- Meilleure maîtrise d'au moins une langue étrangère,
  - Développer des points de formations spécialisés,
  - Développer de nouveaux modes de formation.
- 3 : Relever la qualité grâce à la mobilité et la coopération transnationale :
- Reconnaître la formation suivie en mobilité comme celle en local,
  - Définir un référentiel de formation pouvant se réaliser en local comme à l'international,
  - Exiger des niveaux de formation équivalents, en local comme en mobilité.
- 4 : Faire un lien entre l'enseignement supérieur, la recherche et les entreprises, favoriser l'excellence et le développement régional :
- Bénéficier d'expertises et de compétences internationales reconnues,
  - Multiplier les expériences professionnelles les plus diverses,
  - Rencontrer et interagir avec des interlocuteurs nouveaux, complémentaires ou différents.
- 5 : Améliorer la gouvernance et le financement :
- Contrôler et reconnaître les expériences internationales en formation via les programmes d'études (learning agreement),
  - Diffuser mieux et plus largement l'information sur l'internationalisation des formations et carrières professionnelles,
  - Consacrer des éléments spécifiques du budget au développement international de l'établissement.

\* COM (2011) 567 (<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0567:FIN:EN:PDF>)